Réf. Farde e-Assemblées : 2727970

N° OJ : **29**

Projet d'Arrêté - Conseil du 07/09/2026

Objet : Sports.- Association de fait Les Filles du Block.- Subside de fonctionnement : 500,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l' l'association de fait Les Filles du Block;

Vu les crédits prévus à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2026,

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer un subside de fonctionnement de 500,00 EUR à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2026 à l'attention de l'association de fait Les Filles du Block.

Annexes :